

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX****ARRÊTÉ N°ARR2026-881
PORTANT DÉLÉGATION À MADAME DIEM HONG**

**Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique**

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-19,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 28 mars 2026,

CONSIDÉRANT que Madame Diem Hong, occupe les fonctions de Directrice générale adjointe des services ressources, de la ville de Dreux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Diem Hong, Directrice générale adjointe des services ressources, pour assurer :

En matière d'affaires funéraires

- Les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès, ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation,
- Les autorisations de fermeture du cercueil,
- Les autorisations de dépôt temporaire,
- Les autorisations d'inhumation dans le cimetière,
- Les autorisations de crémation,
- Les autorisations de placement dans une sépulture, de scellement sur un monument funéraire, de dépôt dans une case de columbarium d'une urne,
- Les autorisations de dispersion des cendres
- Les autorisations de premier établissement ou de transformation des sépultures

ARTICLE 2 : La signature des actes par Madame Diem Hong, sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis à Monsieur le sous-préfet, délégué de Monsieur le préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, sera notifié à Madame Diem Hong, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 27 JUIL. 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux

le

publication et notification le



Abdoul-Kader GUERZA